



LES RÉGIMES PUBLICS DE RETRAITE

Les régimes publics de retraite des gouvernements du Canada et du Québec garantissent un revenu minimal à la retraite.

LE PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Le programme de la Sécurité de la vieillesse est le régime de retraite le plus important du gouvernement du Canada. Il est financé à même les recettes fiscales du gouvernement, ce qui signifie que les individus n'y cotisent pas directement.

La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La pension de la SV est une prestation mensuelle offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus qui satisfont aux conditions canadiennes relatives à la résidence et au statut juridique.

Le Supplément de revenu garanti (SRG)

Le SRG est une prestation mensuelle non imposable offerte aux bénéficiaires de la pension de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada.

L'Allocation (ALC)

L'Allocation est une prestation offerte aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui sont le conjoint ou le conjoint de fait d'un prestataire du Supplément de revenu garanti.

L'Allocation au survivant (ALCS)

L'Allocation au survivant est une prestation offerte aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui vivent au Canada, qui ont un faible revenu et dont le conjoint ou le conjoint de fait est décédé.

LE SAVIEZ-VOUS?

- ❖ Le programme de la Sécurité de la vieillesse permet aux individus, même ceux n'ayant jamais travaillé, de bénéficier d'un revenu minimal à la retraite.
- ❖ Pour avoir droit aux prestations du Régime de rentes du Québec (ou du Régime de pensions du Canada), une personne doit avoir travaillé et cotisé au régime.



LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec est un régime d'assurance public obligatoire pour les personnes âgées de 18 ans et plus qui travaillent et dont le revenu annuel dépasse 3 500 \$. Il offre à ces personnes et à celles qui ont déjà travaillé au Québec, ainsi qu'à leurs proches, une protection financière de base lors de la retraite, du décès ou en cas d'invalidité. Ce régime est administré par Retraite Québec.

bit.ly/retraite-rrq

Le Régime de pensions du Canada (RPC)

Le Régime de pensions du Canada est l'équivalent du Régime de rentes du Québec dans les autres provinces canadiennes. Ce programme est administré par Service Canada.

bit.ly/retraite-rpc

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Régime de rentes du Québec est composé de 2 régimes : le régime de base et le régime supplémentaire.

bit.ly/retraite-bonification-rrq



Cliquez sur l'image pour visionner la vidéo

bit.ly/video-rrq

AUTRE LIEN UTILE

Outil de simulation des revenus à la retraite

bit.ly/retraite-simulr

infosfadoq360.ca

